



Cour
Pénale
Internationale
International
Criminal
Court

Le Greffe
The Registry



ANNEX 2

Public

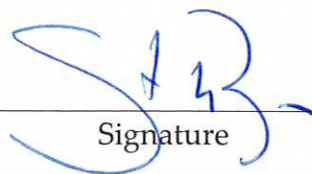
Acceptation of mandate



DÉCLARATION D'ACCEPTATION DE DÉSIGNATION

Je soussigné(e) Me Stéphane Bourgon ADE déclare accepter la désignation de M. Bosco Ntaganda pour le représenter en tant que conseil devant la Cour pénale internationale, conformément à la règle 21.2 du Règlement de procédure et de preuve et à l'article 11 du Code de conduite professionnelle des conseils.

Fait le 14 août 2014 à Montréal (Québec) Canada


Signature